

## Offre de transport Léman Express

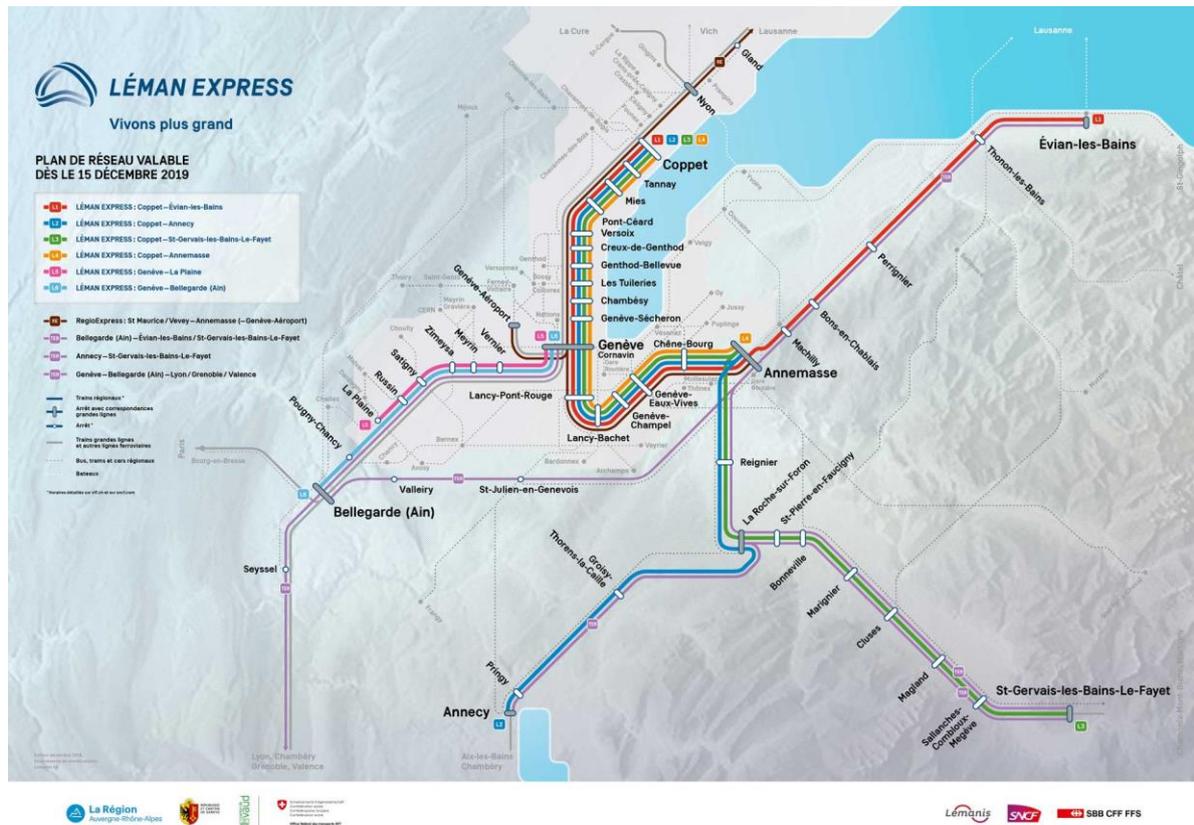


Schéma du réseau de transport du Léman Express et connexion avec les autres réseaux du territoire.  
source : Léman Express, <https://lemanexpress.ch/>

### Genèse du projet

L'idée de l'offre de transport du Léman Express s'est développée en parallèle au projet d'infrastructures ferroviaire CEVA (voir fiche « Ouvrage d'infrastructures transfrontalières CEVA »). Une concertation publique en ligne en juin 2015 a permis de retenir le nom de Léman Express qui était jusqu'ici nommé Réseau Express Régional (RER) franco-valdo-genevois. Le réseau sera mis en service le 15 décembre 2019 en même temps que l'inauguration de la ligne transfrontalière CEVA. Suite à la création de Transférís en 2008, chargée des missions d'études et de marketing dans l'objectif de la création de l'offre de transport du Léman Express, celle-ci a été remplacée par Lémanis en 2017 (voir ci-dessous).

### La mobilité au cœur de la relance du projet

**Les besoins croissants de mobilité forment le principal enjeu de l'offre de transport Léman Express et de la construction de l'infrastructure transfrontalière du CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse).** Le Grand Genève est l'une des agglomérations les plus dynamiques d'Europe entraînant une intensification des déplacements.

### Cadre juridique du Léman Express

- Charte de Développement des Transports Public Régionaux (DTPR), 4 juillet 2003
- Convention de coopération relative aux transports publics transfrontaliers dans la région franco-valdo-genevoise, 1<sup>er</sup> décembre 2006 (GLCT Transports publics transfrontaliers)
- Protocole d'accord relatif au RER franco-valdo-genevois, 29 mars 2008

### Les parties prenantes du Léman Express

Les Autorités organisatrices des Transports respectivement sur chaque territoire national sont les proteurs de l'offre de transport du Léman Express.

Elles sont :

Suisse : Office fédéral des transports (OFT), Cantons de Genève et Vaud

France : Région Auvergne-Rhône-Alpes

### **Les coûts**

En complément des coûts d'infrastructures pour la ligne CEVA (voir fiche « Ouvrage d'infrastructures transfrontalières CEVA »), financement de 40 nouveaux trains bi-courants capables de rouler à la fois sur les réseaux suisse et français. La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance 17 rames produites par Alstom pour 210 millions d'euros. Les CFF financent quant à eux 23 rames FLIRT de l'entreprise Stadler à hauteur de 236 millions de CHF (soit environ 208 million d'euros).



Exemple du futur train du Léman Express

### **Lémanis, opérateur du Léman Express**

**Lémanis est une filiale de SNCF et CFF créée en mars 2017** qui est chargée de planifier et promouvoir l'offre régionale ferroviaire transfrontalière. Elle est ainsi détenue à 60 % par les CFF et à 40 % par la SNCF. En tant qu'**opérateur du Léman Express**, dès la mise en service intégrale, Lémanis garantira la qualité de l'exploitation, de la production et de l'information à la clientèle sur l'ensemble du réseau Léman Express. L'entreprise Lémanis est l'interlocuteur privilégié des autorités organisatrices du Léman Express.

### **La nouvelle infrastructure transfrontalière du CEVA intégrée à l'offre de transport du Léman Express**

**Les nouvelles infrastructures du CEVA** vont permettre de **connecter les réseaux suisse et français** (voir ci-dessus). **Chaque jour, 50 000 voyageurs emprunteront le Léman Express** sur les **240 trains transfrontaliers** bi-courants qui pourront circuler dans les réseaux des Cantons de Vaud et de Genève ainsi qu'en Région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain et la Haute-Savoie. Cela permettra une plus grande mobilité au million d'habitants du territoire du Grand Genève avec un **accès facilité au TGV et aéroport** au départ de **Genève**.

A titre d'exemple, pour la liaison d'Annemasse à la Gare de Genève Cornavin (TGV LYRIA) un usager aura accès à **un train toutes les 10 minutes** pour un **trajet d'une durée d'environ 20 minutes** contre un bus toutes les 15 min et une durée 40 minutes aujourd'hui.

Le réseau du **Léman Express comptera ainsi 230 km de voies**, reliant **43 gares** sur l'ensemble du bassin du Grand Genève. Le Léman Express deviendra alors le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe. Cette offre est complétée par des lignes déjà existantes (voir schéma, page 1) telles les 3 lignes TER en France et la ligne REGIO Express qui pourra ainsi être étendue jusqu'à Annemasse au départ de Saint Maurice-Vevey

**Le 15 décembre 2019, à 5h05, le premier train du réseau du Léman express au départ d'Annemasse circulera** sur les 16 km de la nouvelle infrastructure transfrontalière du CEVA.